

# Crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement de la rue Emile-Boéchat Ouest

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit de Fr. 500'000.- afin de réaménager la rue Emile-Boéchat ouest, conformément au plan spécial no 45.1 « Gare Sud A » et en lien avec le projet immobilier qui va se terminer prochainement sur ce secteur.

## 1. PREAMBULE

La construction immobilière sur le secteur ouest de la rue Emile-Boéchat implique une modification du bord nord de la chaussée et donc une adaptation de la route, notamment des dévers, entre la rue du Voirnet et la rue des Mines. Le nouveau profil routier sera identique au tronçon « sous-voies CFF - rue du Voirnet ». La largeur de chaussée sera donc de 5 m. La largeur actuelle du trottoir sud est conservée, mais son dévers sera modifié (plus ou moins constant à environ 2 %). La différence de niveau entre la route et le trottoir sera de 3 cm.

Le projet prévoit également la modification du carrefour « rue du Voirnet – rue Emile-Boéchat ». Sans modifier les priorités, le carrefour sera surélevé de 10 cm afin de modérer le trafic et ainsi protéger les traversées piétonnes, notamment vis-à-vis du trafic arrivant de la RDU. Des trottoirs traversants sont également prévus de chaque côté de la rue du Voirnet. L'aménagement prévu peut être adapté à une zone de trafic modérée, conformément à la Conception directrice du plan d'aménagement local, au Plan directeur communal et au Plan directeur des déplacements.

Un assainissement des réseaux communaux (eaux usées et eau potable notamment) et de l'éclairage public est nécessaire pour les rénover et les améliorer, conformément aux différents plans de gestion de ces réseaux.

## 2. PLANIFICATION

Pour assurer la coordination avec le projet immobilier, le projet d'ouvrage du réaménagement de la rue Emile-Boéchat a déjà été réalisé. Il en est de même de certains travaux, notamment la pose de pavés sur le bord nord de la chaussée. Les coûts liés ont été préfinancés par le promoteur immobilier, FidFund Management SA, conformément à un accord passé avec la Municipalité. Selon au plan financier des investissements, les travaux routiers seront réalisés dès le printemps 2016.

## 3. DEMANDE DE CREDIT

Sur la base d'un appel d'offres pour les travaux de génie civil, les coûts se répartissent de la manière suivante, honoraires compris :

	<b>en francs</b>
- aménagement de la chaussée et des trottoirs	380'000.-
- réseau électrique (SID <sup>1</sup> )	20'000.-
- éclairage public (SID)	35'000.-
- gaz (SID)	15'000.-
- réseau eau potable (SID)	25'000.-
- signalisation	10'000.-
- démontage palissade RDU	15'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>500'000.-</b>

Remarque : l'assainissement du collecteur des eaux usées, représentant un investissement de Fr. 110'000.-, sera financé par le crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 1'700'000.- pour l'assainissement du réseau de canalisation des eaux usées.

## 4. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 500'000.- (eaux usées et eaux pluviales non comprises), prévu au plan financier des investissements en 2016 (à hauteur de Fr. 800'000.-), sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts 3 % et amortissements 2 %) s'élèvera à Fr. 25'000.- par année, dont Fr. 4'750.- à charge des services autofinancés.

<sup>1</sup> Travaux de génie civil, y compris fournitures, pour tous les réseaux SID. Les prestations de main d'œuvre et la fourniture des câbles électriques sont couvertes par les budgets de fonctionnement des services concernés.

<b>Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Remarques</b>
Intégration du crédit dans le plan financier	x		800'000.00
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	x		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		x	
Solde du fonds au 31.12.2015			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	x		500'000.00

<b>Charge financière - montants en CHF</b>			
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	%	2	10'000.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*			15'000.00
<b>Total de la charge financière annuelle</b>			<b>25'000.00</b>

\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas. La Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 114 des comptes 2014.

## **5. PREAVIS ET CONCLUSION**

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement de la rue Emile-Boéchat Ouest.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 avril 2016

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 11 avril 2016 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement de la rue Emile-Boéchat Ouest est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Renaud Ludwig

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 avril 2016